

**ORGANISME CANADIEN DE RÉGLEMENTATION
DU COMMERCE DES VALEURS MOBILIÈRES**

AFFAIRE INTÉRESSANT :

**Les Règles des courtiers membres
de l'Organisme canadien de réglementation
du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM)**

et

Peter Michael Deeb (l'intimé)

Audience tenue le 4 avril 2012

Formation d'instruction : M. Frederick Webber (président), M. Selwyn Kossuth et M. Sandy Grant

Avocat de la mise en application : M. Andrew Werbowski

Avocat de l'intimé : M. Peter Carey

DÉCISION DE LA FORMATION D'INSTRUCTION

Date de l'audience

La séance avait pour but de fixer une date d'audience pour la présente affaire conformément aux ordonnances de la formation datées du 20 septembre 2011 et du 4 novembre 2011. On a informé la formation que l'intimé a porté en appel la décision de la Cour divisionnaire rendue le 15 février 2012 (rejetant la requête présentée par l'intimé visant à obtenir l'annulation de l'avis d'audience) et que l'appel serait probablement jugé le 12 juin 2012. L'avocat de l'OCRCVM a indiqué que l'audience pourrait avoir lieu après le 10 septembre 2012, compte tenu du moment de l'appel interjeté contre la décision de la Cour divisionnaire. L'avocat de l'intimé a indiqué qu'il n'était pas nécessaire de fixer une date pour l'audience et que la date devrait rester indéfinie comme l'avait décidé la formation le 14 novembre 2012, vu qu'il n'était pas possible de déterminer la date à laquelle l'issue de l'appel à l'encontre de la décision de la Cour divisionnaire serait connue. La formation a décidé qu'il valait mieux fixer une date pour l'audience, plutôt que de remettre la fixation de la date à une date ultérieure, en se fondant sur le fait que l'équité procédurale exigeait que le processus d'audience débute réellement, au lieu de rester en suspens pendant que les questions procédurales périphériques sont traitées. Si l'appel contre la décision de la Cour divisionnaire venait à exiger que la date d'audience soit reportée, cela pourra se régler par une simple réunion ou une simple conférence téléphonique.

Après une discussion entre les avocats et la formation au sujet du volume de preuve et du nombre de témoins qu'on pouvait prévoir, ainsi que des agendas et de la disponibilité des avocats et des membres de la formation, il a été décidé que l'audience serait tenue les 24, 25, 26 et 28 septembre et les 1^{er}, 4 et 5 octobre. Il a aussi été décidé qu'il y aurait une conférence téléphonique le 27 août 2012, à 10 h, pour faire le point sur les questions de procédure, qui sera organisée par la coordonnatrice des audiences.

Fait le 4 avril 2012.

« Fred Webber »

Fred Webber, président

« Selwyn Kossuth »

Selwyn Kossuth, membre

« Sandy Grant »

Sandy Grant, membre